



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service connaissance, aménagement des territoires,
Urbanisme
Unité planification
Affaire suivie par : LEGROS Charles
Tél. : 03 39 59 56 04
charles.legros@doubs.gouv.fr

OBJET : Modification n°1 du PLU
de la commune d'Ecole-Valentin

**Direction départementale
des territoires du Doubs**

Grand Besançon Métropole N°
Signalé X
Reçu le 14 FEV. 2025
Pilote : DUPP
Copie(s) : TEATEP - RELU - DU

Madame la Présidente
de Grand Besançon Métropole
La City
4 rue Gabriel Plançon
25 000 Besançon

Besançon, le **12 FEV. 2025**

Par courrier du 3 décembre 2024, vous m'avez notifié, pour avis, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ecole-Valentin.

Ce projet porte sur :

- la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) pour l'implantation d'un terrain familial à destination des gens du voyage en zone agricole,
- l'extension de l'entreprise Cheval Frères, nécessitant la suppression d'une OAP et le reclassement d'une zone UB en zone UYi du PLU de la commune.

Ce projet appelle de ma part les observations suivantes :

Concernant le projet de STECAL, le règlement ne précise pas les conditions de hauteur autorisée pour les constructions comme l'exige le Code de l'urbanisme. De plus, j'attire votre attention pour limiter au maximum l'imperméabilisation de l'aménagement

Le projet d'extension de la société Cheval est soumis à déclaration au titre de la rubrique 2150 de la nomenclature IOTA. Cette déclaration sera à intégrer dans l'autorisation ICPE. Le projet d'extension vise à la création d'un parking dont la désimpermeabilisation doit être envisagée compte tenu des enjeux pour favoriser l'infiltration à la parcelle.

J'émet, en conséquence, un avis favorable sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ecole-Valentin sous réserve du respect des observations ci-dessus.

Le directeur

Benoit FABRI